

SEANCE DU JEUDI 06 MAI 2021

L'an deux mille vingt le six mai à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Gargas, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2021-15

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF POUR LES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES RESEAUX ET OUVRAGES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SUITE AUX INONDATIONS DE NOVEMBRE ET DECEMBRE 2019

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 22

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
GOULT : M. Didier PERELLO
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Procurations :

AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Roger ISNARD
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération n°B-2020-09 en date du 05 mars 2020 relative à la demande de subvention pour les travaux de remise en état des ouvrages d'eau potable et d'assainissement suite aux inondations des 23/11/2019, 01/12/2019 et 20/12/2019,

Vu, la décision n°2020-63 en date du 08 juin 2020 relative à la modification du plan de financement suite aux dépenses prévisionnelles supplémentaires, portant le nouveau montant à 234 855 €,

Vu, l'arrêté en date du 30 novembre 2020 relatif à la décision d'aide de la Préfecture de Vaucluse au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales,

Vu, la décision d'aide de la Région sur les travaux d'urgence réalisés en 2020,

Vu, les décisions d'aide, en date du 15 mars 2021, de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver le plan de financement définitif.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, plan de financement définitif suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF | | | |
|---|------------------|---|------------------|
| Montant estimatif des dépenses HT | | Montant prévu des recettes | |
| Travaux de remise en état de réseaux de distribution d'eau et d'assainissement et périmètres de protection des captages d'eau potable | 234 855 € | Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales (DSEC) : 30% de la dépense éligible de 139 255 € | 41 776,50 € |
| | | Région : 21,6% de 86 933,47 € HT (travaux d'urgence réalisés en 2020) | 18 777,63 € |
| | | Agence de l'eau : 30% du montant total | 70 456,50 € |
| | | Autofinancement : 44,2 % du montant total | 103 844,37 € |
| TOTAL | 234 855 € | TOTAL | 234 855 € |

Précise, que la Communauté de communes prendra en charge la part d'autofinancement sur les budgets Eau Potable et Assainissement,

Autorise, le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210506-B-2021-15-DE
Date de télétransmission : 11/05/2021
Date de réception préfecture : 11/05/2021

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210506-B-2021-15-DE
Date de télétransmission : 11/05/2021
Date de réception préfecture : 11/05/2021

